



Résiliation mandat de gestion locative

Par **juju9225**, le **14/03/2015** à **12:38**

bonjour

J'ai mis en location mon appartement et ai signé avec une agence immobilière un mandat de gestion exclusif. L'agence a trouvé via une annonce sur le bon coin que j'avais mise en ligne, un locataire. Elle lui a fait visiter l'appartement indiquant des honoraires dues par le locataire de 214 euros; l'agence a validé le dossier financier du locataire. J'avais prévenu dès le départ l'agence que le bail et l'état des lieux ne seraient pas fait par eux mais par un notaire et huissier;

Plusieurs éléments ont fait que nous ne sommes plus entendu l'agence et moi même et avons convenu par téléphone que nous ne voulions plus travailler ensemble. Le candidat à la location a envoyé également un mail de mécontentement à l'agence, car celle ci avait doublé au dernier moment les honoraires sans explications; le locataire a informé par écrit, à l'agence que dans ces conditions, il ne souhaitait plus prendre l'appartement. Il souhaite et moi aussi, traiter directement avec moi.

Comment puis je résilier le mandat de gestion dans ces conditions? Est ce que l'agence risque de me demander des indemnités?

Dans le contrat est indiqué que le contrat pourra être résilié par chacune des parties avec un délai de préavis de 3 mois.

Je vous remercie de vos réponses